

Préavis N° 02/2016

Morges, le 14 avril 2016

CRÉATION DE 12 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL A MIDI A L'UAPE LES PIRATES À DENGES POUR AOÛT 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

L'UAPE Les Pirates à Denges est une structure gérée par l'Association du même nom. Elle sollicite le Comité de direction de l'ARASMAC pour un agrandissement de 12 places à midi, afin de porter la capacité d'accueil pour cette tranche horaire de 36 à 48 places dès la rentrée d'août 2016.

Exposé des motifs :

L'UAPE Les Pirates a été créée en août 2009, avec une capacité d'accueil de 24 places, portée à 36 à midi en août 2013. Cet accueil supplémentaire à midi est possible par l'utilisation d'une antenne dans le collège des Crosettes.

Depuis ce printemps, l'autorisation provisoire pour cet accueil supplémentaire à midi a été régularisé tant par l'ECA que par l'Office pour l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) ce qui permet un accueil de 24 places à midi dans ces locaux.

Pour information, l'Association Les Pirates étudie actuellement la possibilité de déménagement de la structure dans des locaux « en dur » à proximité du collège en remplacement du Portkabin actuel et de l'antenne provisoire.

Aspects financiers :

Les 12 places d'accueil prévues pour l'accueil de midi permettraient de couvrir les besoins exprimés par les parents pour la rentrée 2016.

L'augmentation ne portant que sur la plage de midi, aucun droit aux subventions d'aide au démarrage de l'OFAS ou de la FAJE n'est envisageable. La couverture de déficit des structures ainsi que les subventions du Réseau AJEMA étant des charges pérennes, les aides au démarrage ponctuelles de la FAJE et de l'OFAS ne sont pas comptées afin de ne pas fausser la lecture du préavis.

L'augmentation du budget 2016 de la structure serait de l'ordre de CHF 35'000.00 pour la période d'août à décembre.

La part à charge du réseau serait augmentée de :

- CHF 15'050.00 (43% des coûts).

Selon la clé de répartition la contribution-socle de 10% est répartie par habitant, soit un montant de CHF 1'505.00 équivalent à environ CHF 0.025 par habitant (59'698 habitants au 31.12.2014).

Le solde soit CHF 13'545.00 (90%) en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants des communes membres et des entreprises.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter l'augmentation de l'offre de 12 places à Denges (Les Pirates) et de porter aux budgets 2016 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit,

Adopté par le CODIR lors de sa séance du 21 avril 2016

Au nom de l'ARASMAC
La Vice-Présidente Le directeur


Marie Cottier


Daniel Vouillamoz

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 2 juin 2016